

# Le projet G'Evolue en 5 questions

1

## G'Evolue, c'est quoi ?

Une réforme en profondeur du système d'évaluation de fonctions et de rémunération de l'Etat de Genève.

G'Evolue doit remplacer un système en place depuis 1974 et qui concerne aujourd'hui plus de 55'000 collaboratrices et collaborateurs, mais ne répond plus aux attentes actuelles du monde du travail.

2

## Pourquoi changer de système ?

Parce que le système en vigueur n'est plus adapté à l'évolution des métiers. Le nouveau système G'Evolue répond au besoin de mieux reconnaître les exigences de la fonction, les responsabilités et les conditions de travail, de manière équitable et compréhensible.

Il offre une évaluation fine et rigoureuse, adaptée aux exigences du monde du travail et aux enjeux de l'administration d'aujourd'hui et de demain.

3

## Quels sont les points forts ?

Le système d'évaluation G'Evolue repose sur une méthode claire, équitable et cohérente, fondée sur une évaluation objective des fonctions. La réforme vise à renforcer l'égalité salariale, à valoriser les compétences et à améliorer la compréhension du système de rémunération pour le rendre accessible à toutes et tous.

G'Evolue prend en compte l'expérience antérieure, les formations complémentaires, reconnaît les compétences sociales et considère les exigences psychosociales et environnementales associées aux conditions de travail. G'Evolue contribue à renforcer la confiance et à accroître l'attractivité de l'Etat employeur.

4

## Comment la réforme est-elle menée ?

La réforme est basée sur une démarche équilibrée et concertée, conformément au protocole d'accord signé entre le Conseil d'Etat et certaines associations représentatives du personnel. Une commission paritaire, composée à parts égales de représentants de l'Etat employeur et des associations représentatives du personnel, mène les travaux.

Cette gouvernance partagée garantit que chaque étape est discutée, expliquée et construite collectivement, dans un esprit de dialogue.

5

## Quelles sont les prochaines étapes ?

Un projet de loi sera élaboré à l'issue des travaux de la commission paritaire, puis soumis au Grand Conseil à l'été 2026. L'objectif est une entrée en vigueur du nouveau système au 1er janvier 2028.

D'ici là, une information régulière continuera d'accompagner les avancées techniques du projet, afin de permettre à chacune et chacun de comprendre les enjeux, le calendrier et les impacts de la réforme.

## Le monde du travail évolue L'Etat de Genève aussi



En savoir +



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX